



# CSM Seynois, section Cyclotourisme

## Fiche d'inscription école



\* saisie obligatoire

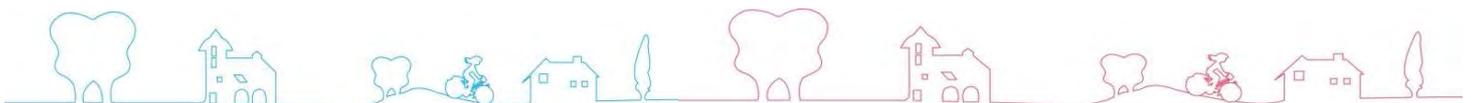
Civilité*	Monsieur	Mademoiselle	
Nom*			
Prénom*			
Sexe*	Homme	Femme	
Etranger*	NON	OUI	
Nationalité*			
date de naissance*			
Adresse*			
résidence, bâtiment			
N°, rue			
Lieu dit, BP			
CP, Ville			
<b>Téléphone*</b>	Père	Mère	Enfant
Fixe			
Mobile			
Autres			
<b>Email*</b>			
Email Père			
Email Mère			
Email Enfant			
<b>Type de licence</b>			
Petit braquet =	RC + Défense recours + corporel + rapatriement		
Grand braquet =	Petit Braquet + Dommages au vélo + Dommages vestimentaires		
<b>Abonnement à la revue fédérale:</b>	OUI	NON	
	Pratique	Route	VTT

A toute inscription, remettre ce bulletin d'adhésion ainsi que

- \* un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclotourisme, (*modèle joint*)
- \* l'autorisation parentale ,
- \* la fiche sanitaire,
- \* la photocopie de l'assurance responsabilité civile et individuelle accident et de la mutuelle ou CMU
- \* le règlement intérieur signé.

L'adhésion d'un mineur est soumise à autorisation parentale ou de son représentant légal.

L'inscription ne sera valable qu'après accomplissement de ces formalités et versement des cotisations en vigueur et ne sera effective que lorsque le dossier de l'enfant sera **complet**. **Conditions pour que les enfants soient acceptés aux séances du samedi.**



## Définition

L'école de cyclotourisme, comme toutes les écoles de sport, est une structure, un contenu de formation, une équipe d'animateurs et d'éducateurs, un groupe de jeunes pratiquants, le tout rassemblé à propos de la découverte totale du cyclotourisme dans le cadre des loisirs et du volontariat dans une perspective de progrès.

## Situation

La création, l'organisation et le fonctionnement de l'école de cyclotourisme sont internes au CSM Seynois Cyclotourisme affilié à la F.F.C.T. sous le numéro 01085.

L'école de cyclotourisme est une structure à part entière. Les moniteurs sont responsables de l'enseignement.

Par les représentants de l'association, l'école de cyclotourisme est habilitée à être en relation de partenariat avec les autorités départementales (Jeunesse et Sports) et communales.

## Contenu

**Objectifs** : L'objectif global de l'école de cyclotourisme est d'amener le jeune, par la pratique, la découverte et l'acquisition d'un ensemble de connaissances, à être autonome.

**Moyens** : Ils sont regroupés en système modulaire établi suivant une progression générale qui tient compte des possibilités individuelles.

**Ces différents modules sont :**

- l'étude des itinéraires (cartographie, kilométrage, observation, intérêt culturel et exploitation pratique),
- la technique du Cyclotourisme, route ou VTT,
- la technique de la route,
- la connaissance et entretien de la bicyclette,
- la connaissance de la vie associative,
- l'entraînement physique (résistance, endurance, alimentation).

## Fonctionnement

### 1. STRUCTURE

- **Article 1** : L'école de cyclotourisme est ouverte à compter du 18/09/2011 sous le numéro d'agrément fédéral 12/01085/15 pour trois ans jusqu'au 31/12/2015.
- **Article 2** : La capacité d'accueil sera définie en début d'année par le bureau directeur en fonction du nombre d'encadrant diplômés.  
Une liste d'attente sera établie.
- **Article 3** : Jours et heures d'ouverture : l'école est ouverte durant la période scolaire selon le calendrier communiqué en début de saison. Un bulletin est édité et distribué à chaque session où sont mentionnés les dates et les horaires des cours. Cet horaire peut être ponctuellement modifié en fonction du programme des séances (durée des randonnées, intervenant extérieur) dans ce cas les parents en seront informés par l'équipe d'encadrement, dans la semaine précédent celle de la séance concernée.
- **Article 4** : Monsieur Christian ABRAN, moniteur Route & VTT, est responsable de l'école cyclo,

### 2. ADMISSION

- **Article 5** : L'école de cyclotourisme est ouverte à tous les jeunes âgés de plus de 8 ans et de moins de 18 ans ayant une maîtrise suffisante de la bicyclette leur permettant de s'intégrer dans l'un des groupes proposés.
- **Article 6** : Inscriptions
  1. Les préinscriptions des anciens élèves se feront à la fin de la saison de l'école cyclo au moment des remises des récompenses sur les critères suivants :
    - ❖ Avoir participé au minimum à 50% aux cours pendant l'année écoulée.
    - ❖ Remise de la fiche d'inscription, de l'autorisation parentale et de la fiche sanitaire
    - ❖ Remise d'un chèque du montant de la cotisation annuelle.
  2. Les inscriptions des nouveaux enfants ainsi que les compléments d'inscription (certificat médical, photocopies de l'assurance et de la mutuelle) se feront début septembre de l'année en cours
  3. Une réunion d'information avec parents, enfants et encadrement suivra les inscriptions.
  4. La participation à cette réunion est vivement souhaitée.
  5. Lors de l'inscription, un dossier est remis aux parents. Ils devront le compléter et le retourner signé avec **toutes** les pièces demandées.



## Ce dossier comprend :

1. La fiche d'inscription.
2. Le certificat médical de non contre indication à la pratique du vélo.
3. L'autorisation parentale.
4. La fiche sanitaire.
5. La liste du matériel nécessaire.
6. L'acceptation du règlement intérieur.

➤ Article 7 : Lors de son admission, le jeune est affilié à la FFCT. Cette affiliation implique la reconnaissance des statuts et des valeurs de la fédération française de cyclotourisme.

## 3. LA VIE A L'ECOLE DE CYCLOTOURISME

➤ Article 8 : Chaque séance traitant une partie d'un module de connaissance et s'inscrivant dans une progression pratique, une présence régulière et une participation à l'ensemble des activités est souhaitée.

- Une feuille de présence, appelée challenge, est maintenue à jour.
- L'absence de l'enfant devra être signalée au responsable du challenge ou son adjoint
- Le challenge fonctionne de la manière suivante :
  - 3 points : présent avec gants et lunettes
  - 2 points : présent
  - 1 point : excusé
  - 0 point : absent non excusé
  - Une attribution de 1 ou 2 points supplémentaires aux points de présence pourra être donnée pour la participation aux différentes activités proposées (vente des calendriers, journées cyclotourisme, critérium local, etc. ...)

Les absences consécutives, non excusées par les parents, seront signalées aux parents par le responsable de l'école à partir de la 2<sup>e</sup> absence non excusée.

➤ Article 9 : L'enfant doit posséder :

- Un vélo en état, à sa taille et conforme au code de la route.
- Un casque adapté à sa tête et en état.
- Des gants de vélo adaptés à la saison<sup>1</sup>. (fortement conseillés, élément de sécurité.)
- Une paire de lunettes<sup>1</sup>. (fortement conseillée, élément de sécurité)
- Des chaussures adaptées au vélo ou à la pratique du sport et fermées.
- Le maillot du club, un cuissard ou fuseau, un coupe-vent.
- Un sac à dos ou sacoche de guidon ou de selle.
- Ses affaires de réparation.
- Une gourde ou une poche à eau.
- Licence signée et avec photo collée.
- Un document dans son sac indiquant les coordonnées des personnes à prévenir en cas de problèmes.

➤ Article 10 : Si les règles de vie communes ne sont pas respectées (respect d'autrui, du matériel, perturbations répétées des séances, absences non motivées, mise en danger par son comportement de sa sécurité et de celle d'autrui) l'encadrement sera amené à prendre des mesures adaptées qui pourront aller de l'exclusion temporaire à l'exclusion définitive, après en avoir informé les parents.

➤ Article 11 : Les obligations de l'enfant.

- Le respect des adultes.
- Avoir une tenue propre à chaque cours et porter obligatoirement le maillot du club (route ou VTT).
- Avoir un vélo en état à chaque cours.
- Avoir son matériel à chaque cours (Voir Annexe).
- Se présenter à la personne qui fait le pointage à chaque cours.
- Participer au maximum aux cours et aux sorties.
- Signaler de son absence à la personne responsable du challenge par téléphone ou par Email [csms.ecole.cyclo@gmail.com](mailto:csms.ecole.cyclo@gmail.com)
- Lire le bulletin et les informations affichées.
- Tout dispositif permettant d'écouter la musique en roulant est interdit.
- L'enfant s'engage à participer au Concours d'Éducation Routière ou Critériums (suivant son âge).

<sup>1</sup> Le club ne sera pas tenu comme responsable des blessures occasionnées du fait de l'absence du port des gants ou des lunettes.



- Article 12 : Les obligations des parents.
  - Les enfants doivent être récupérés dans le centre, à l'heure de fin de cours indiqué sur le bulletin,
  - Signaler aux responsables si vous êtes dans l'impossibilité de récupérer votre enfant à l'heure.
  - Participer aux réunions au cours de l'année.
  - Doivent faire le nécessaire pour que les tenues vestimentaires soit propres, les samedis et les jours de sorties
  - Doivent faire le nécessaire pour que les vélos soient en état et propres les samedis et jours de sorties
- Article 13 : L'école assure un entraînement physique suivi et progressif. Les parents devront faire part au responsable ou son adjoint de tout changement dans l'état de santé de leur enfant. L'enfant n'ayant pas toute ses capacités physiques doit, pour sa sécurité, éviter de venir aux cours.
- Article 14 : La fédération française de cyclotourisme a créé pour ses jeunes adhérent, un ensemble de brevets. Les jeunes de l'école pourront, en fonction de leurs aptitudes, de leurs possibilités, obtenir ces différents brevets. Cette obtention pourra se faire soit sur proposition du club ou bien lors d'organisations départementales ou régionales
- Article 15 : Les séjours organisés par l'école font partie intégrante de l'enseignement, de l'entraînement et de la dynamique de l'école ; de ce fait la présence des jeunes à ces séjours est fortement souhaitée dans la limite des places disponibles ou du niveau demandé.
- Article 16 : Accidents
  - En cas de chute, de malaise de votre enfant, vous serez prévenu par le responsable de son groupe.
- Article 17 : La répartition des enfants se fera en 4 groupes qui peuvent évoluer au cours de l'année.
  - Gr 4 les petits (moins de 10 ans)
  - Gr 3 les moyens (10 ans /14 ans)
  - Gr 2 nouveaux grands (15/ 18 ans)
  - Gr 1 grands anciens (15/18 ans)
  - Le nombre d'enfants dans chaque groupe est limité suivant la réglementation de la FFCT

## **CONDITIONS PARTICULIERES**

### 1. ASSURANCES

- Article 18 : L'assurance fédérale (licence FFCT) comporte les couvertures
  - Responsabilité civile
  - Défense et recours
  - Accident corporel, rapatriementLa fédération propose des assurances facultatives complémentaires (voir les différentes options proposées)

### 2. RANDONNÉES

- Article 19 Tous les participants, quelle que soit la nature de la manifestation, doivent respecter les personnes participantes ainsi que les organisateurs, le matériel, la réglementation de la circulation routière et être en possession de sa licence.  
Dans le cadre des activités du club et de l'école, le renoncement au droit à l'image est implicite.
- Article 20 : Le responsable de l'école ainsi que tout l'encadrement est chargé de l'application de ce présent règlement intérieur
- Article 21 : Un exemplaire du présent règlement intérieur est remis aux parents au moment de l'inscription de l'enfant. Son admission ne pourra se faire que dans la mesure de l'acceptation de ce règlement.
- Article 22 : L'inscription n'est effective que lorsque le dossier de l'enfant est complet. En conséquence, les enfants ne seront acceptés aux cours du samedi que sous cette condition.

**Parents**  
Lu et approuvé  
Date et signature

**Enfant mineur**  
Lu et approuvé  
Date et signature





**AUTORISATION PARENTALE  
 POUR LA PRATIQUE DU CYCLOTOURISME EN CLUB**

Je, soussigné(e) <sup>(1)</sup>

Nom : .....Prénom : .....

Demeurant : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél. domicile : ..... Tél. professionnel : .....

Autorise <sup>(2)</sup>

Nom .....Prénom.....

à participer aux activités organisées par le club sous la responsabilité de son président ou d'un encadrement compétent mis en place par le président (initiateur, moniteur, adulte expérimenté) et dans le respect de la réglementation en vigueur. En aucun cas l'enfant pratiquera les activités seul.

Recommandations des parents (médicales ou autres)

L'enfant suit-il un traitement particulier ? Oui  Non   
 Si oui, joindre la prescription médicale à la fiche sanitaire.

Je, soussigné(e) <sup>(1)</sup> :

Nom.....Prénom.....

Père, mère ou tuteur légal, autorise le responsable de l'encadrement <sup>(3)</sup> :

ABRAN Christian, responsable de l'école, à prendre toutes dispositions (en cas d'absence) concernant les soins d'urgence ou l'hospitalisation, sur avis médical, concernant le jeune<sup>(2)</sup> :

Nom.....Prénom .....

Je déclare sur l'honneur, l'exactitude des renseignements fournis, et je m'engage à signaler toute modification concernant l'état de santé de mon enfant, et à accepter les règlements en vigueur concernant les activités pratiquées au sein du club.

Fait à .....le.....

Signature,

(Précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »)

(1) Nom, prénom du père ou de la mère ou du tuteur légal,  
 (2) Nom, prénom de l'enfant  
 (3) Rayer les mentions inutiles





# FICHE SANITAIRE DE LIAISON



CETTE FICHE A ÉTÉ CONÇUE POUR RECUEILLIR LES RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX QUI POURRONT ÊTRE UTILES PENDANT LE SÉJOUR DE L'ENFANT. ELLE ÉVITE DE VOUS DÉMUNIR DE SON CARNET DE SANTÉ. ELLE VOUS SERA RENDUE À LA FIN DU SÉJOUR AVEC LES OBSERVATIONS ÉVENTUELLES.

## I. ENFANT

NOM :

PRÉNOM :

SEXE :

GARÇON

FILLE

DATE DE NAISSANCE :

## II. VACCINATIONS

Remplir à partir du carnet de santé, du carnet ou des certificats de vaccination de l'enfant ou joindre les photocopies des pages correspondantes du carnet de santé : 3 pages (pages 65 à 67 sur les modèles de carnets récents).

ANTIPOLIOMYÉLITIQUE - ANTIDIPHTÉRIQUE - ANTITÉTANIQUE – ANTICOQUELUCHE

Précisez s'il s'agit : du DT polio du DT coq du Tétracoq d'une prise polio Hépatite B	RAPPELS		VACCINS PRATIQUÉS		DATES	
					/	/
					/	/
					/	/
					/	/

ANTITUBERCULEUSE (BCG)		ANTIVARIOLIQUE		AUTRES VACCINS	
1er VACCIN	DATES	VACCIN	DATES	VACCINS PRATIQUÉS	DATES
REVACCINATION	/ /	1er RAPPEL	/ /		/ /
	/ /		/ /		/ /

SI L'ENFANT N'EST PAS VACCINÉ,  
POURQUOI ?

INJECTIONS DE SÉRUM	NATURE	DATES
		/ /
		/ /

## III. RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'ENFANT A-T-IL DÉJÀ EU LES MALADIES SUIVANTES :

RUBÉOLE	VARICELLE	ANGINES	RHUMATISMES	SCARLATINE
<input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> OUI				
COQUELUCHE	OTITES	ASTHME	ROUGEOLE	OREILLONS
<input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> OUI				

INDIQUEZ ICI LES AUTRES DIFFICULTÉS DE SANTÉ EN PRÉCISANT LES DATES :

(maladies, accidents, crises convulsives, allergies, hospitalisation, opérations, rééducations)

	/ /
	/ /

	/ /
--	-----

**IV. RECOMMANDATIONS  
DES PARENTS**

ACTUELLEMENT L'ENFANT SUIVRE-T-IL UN TRAITEMENT ?  NON  OUI

SI OUI, LEQUEL ? \_\_\_\_\_

SI L'ENFANT DOIT SUIVRE UN TRAITEMENT PENDANT SON SÉJOUR, N'OUBLIEZ PAS DE JOINDRE L'ORDONNANCE AUX MÉDICAMENTS

L'ENFANT MOUILLE-T-IL SON LIT ?  NON  OCCASIONNELLEMENT  OUI

S'IL S'AGIT D'UNE FILLE EST-ELLE RÉGLÉE ?  NON  OUI

Coordonnées et numéro de  
téléphone du médecin traitant.

**V. RESPONSABLE DE L'ENFANT :**

NOM : \_\_\_\_\_ PRÉNOMS \_\_\_\_\_

ADRESSE (pendant la période du séjour) : \_\_\_\_\_

N° DE TÉL.	DOMICILE	PORTABLE DE : .....	PORTABLE DE : .....	BUREAU
---------------	----------	---------------------	---------------------	--------

N° DE SECURITE SOCIALE \_\_\_\_\_

ADRESSE DU CENTRE \_\_\_\_\_

Assurance / Mutuelle : joindre le numéro ou une photocopie  
de l'attestation d'assurance responsabilité civile qui couvre  
l'enfant et de l'attestation de mutuelle complémentaire des

Je soussigné(e), responsable de l'enfant, déclare exacts les renseignements  
portés sur cette fiche et autorise le directeur du séjour à prendre, le cas  
échéant, toutes mesures (traitements médicaux, hospitalisations,  
interventions chirurgicales) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

**DATE :**

**Signature :**

**PARTIE RÉSERVÉE A L'ORGANISATEUR**

<p><b>LIEU DES COURS DE CYCLOTOURISME :</b></p> <p><b>Les samedis après-midi en période scolaire</b></p> <p><b>La Seyne sur mer</b></p>	<p>Cachet de l'Organisme</p>  <p>siège social : CSM Seynois section Cyclotourisme Stade Scaglia, La Seyne sur mer</p>
---	---

Sur l'avis de la commission nationale médicale, le comité directeur a estimé qu'il est de son devoir d'inciter les adhérents de la Fédération française de cyclotourisme à se soumettre régulièrement à un examen médical.

De plus, à sa demande, l'assureur a accepté de lier la garantie "décès cardio-vasculaire" du contrat "Petit braquet + Grand Braquet" à la production d'un certificat médical de non contre indication à la pratique du cyclotourisme.

Bien que cette pratique exclue toute forme de compétition, il n'en reste pas moins qu'il s'agit d'un sport susceptible d'amener les sollicitations cardiaques au maximum de leur fonction.

Eu égard aux recommandations internationales, il est prudent de faire pratiquer une épreuve d'effort après 45 ans chez l'homme et 50 ans chez la femme.

Nous sommes conscients du travail que constitue l'examen médical du sportif, et vous remercions de votre collaboration.

Le médecin fédéral national.

Nom : .....Prénom : .....  
Sexe : .....Profession : .....

Club d'affiliation : CSM Seynois Cyclotourisme (FFCT 01085) : N° de licence

### **CERTIFICAT MEDICAL**

Je soussigné (e), Dr ..... certifie avoir examiné ce jour

M. Mme. Mlle. ....et qu'il (elle) ne présente aucune contre-indication à la pratique du Cyclotourisme.

(Discipline excluant toute forme de compétition)

A.....le .....

**Signature et cachet du médecin :**  
**(Obligatoire avec ses coordonnées)**

Document à présenter à un médecin du sport, votre médecin référant ou un autre médecin de votre choix pour la délivrance du certificat de non contre-indication et à conserver.

Nous adresser **obligatoirement** une copie pour une première adhésion à la FFCT.

